



Ma voiture endommagée sur park du garagiste

Par **PHILIPPE**, le **24/02/2012** à **15:12**

Bonjour,rnj'ai déposé ma voiture chez un garagiste afin de changer les pneus le matinrn rn quand je reviens vers 15heures le garagiste me dit que sur son parking ma voiture a été percutée pendant l heure de table.rn celui ci me dit qu il n est pas responsable de cet accident.....rny a t il un texte de loi qui confirme qu il est responsable du véhicule qui ,lui a été confié???

merci de votre prompte réponse

philippe

Par **chaber**, le **25/02/2012** à **07:17**

bonjourrn rn Tant que le garagiste a un véhicule sous sa garde il est responsable des dommages commis (de plus sur son parking)rn rn Avez-vous un document de ce garagiste reconnaissant les faits?